

## Réseau Plus victime de son succès.

Créée en 1979, l'Association des cinémas parallèles du Québec (ACPQ) compte aujourd'hui une soixantaine de membres corporatifs, salles parallèles et festivals cinématographiques en région. Une quarantaine de ces salles sont regroupées sous la bannière Réseau Plus et confient leur programmation à l'ACPQ. Depuis le début de ses opérations en 1992, avec 5 salles, le Réseau Plus progresse lentement, mais sûrement; 35 salles de plus en 16 ans, soit une moyenne de 2 ou 3 nouveaux lieux de diffusion par année.

Les salles parallèles opèrent majoritairement dans des lieux polyvalents. Ainsi, nombreuses sont les salles de spectacles qui offrent en région un soir par semaine du cinéma d'auteur à leur clientèle grâce à notre réseau. Le succès du Réseau Plus n'est pas magique. On le doit aux bénévoles et aux travailleurs culturels des régions qui se sont organisés pour offrir à leurs concitoyens des œuvres cinématographiques de qualité sur grand écran.

Une telle structure ne se serait pas mise en place et ne pourrait pas continuer à se développer si elle ne répondait pas à un besoin. L'ACPQ, le Réseau Plus et ses membres se battent depuis nombre d'années pour que tous les Québécois aient accès rapidement sur grand écran aux films d'auteur d'ici et d'ailleurs. Ces dernières années, les films sortent de plus en plus rapidement en DVD et la fenêtre de temps pour leur exploitation en salle se rétrécit d'autant. Avec l'augmentation du nombre de ses salles, le Réseau Plus doit avoir accès rapidement aux œuvres afin d'avoir le temps de les présenter, mais aussi afin de pouvoir profiter de leur couverture médiatique. Il s'agit autant de la survie de ce réseau que du respect d'un droit d'accès égal aux productions cinématographiques d'ici et d'ailleurs pour tous les citoyens du Québec.

Le Réseau Plus ne demande pas et n'a jamais demandé de passe-droit. Il respecte le système en place et loue ses films à des distributeurs québécois à qui il paye les droits de diffusion selon les lois du marché. Pourquoi les distributeurs québécois ne peuvent-ils pas seuls décider de la meilleure exploitation possible de leurs films en salle? Pourquoi retirer de la programmation d'une salle commerciale à Québec *Le Fils de l'épicier*, film français d'Éric Guirado, parce qu'il passe un soir dans une salle parallèle à Baie-Comeau? Comment expliquer qu'on mette fin à l'exploitation au Quartier Latin de *Sur le Yangzi*, documentaire québécois de Yung Chang, parce qu'il va être présenté dans une salle parallèle à Rimouski? Qu'est-ce qui justifie qu'*Un baiser s'il vous plaît* d'Emmanuel Mouret ne puisse pas prendre l'affiche au Quartier Latin de Montréal, au

Cinéma Beauport de Québec et à la Maison du cinéma de Sherbrooke parce qu'il occupera un soir l'écran de salles parallèles à Sept-Îles, Chandler et Gaspé? Ce sont trois films auxquels les spectateurs des salles parallèles du Québec sont en droit d'avoir accès. Un distributeur ne peut-il pas choisir de bien servir à la fois le réseau commercial et le réseau parallèle afin de maximiser la rentabilité du produit culturel qu'il met sur le marché? La libre circulation des films existe-t-elle au Québec?

Les salles parallèles ne font pas, et n'ont jamais fait, une concurrence déloyale aux salles commerciales. Le Réseau Plus a réalisé en 2007 des recettes d'environ 600 000 \$ alors que le box-office total des salles commerciales s'élevait à 181 M \$. Notre réseau représente moins de 0,3 % du marché. En 2007, le Réseau Plus a reçu 220 000 \$ de la SODEC et, pour la même période, il payait aux distributeurs québécois plus de 200 000 \$ pour la location des films. Combien d'organismes culturels sans but lucratif au Québec payent aux industries culturelles québécoises indépendantes des sommes équivalentes à celles qu'ils reçoivent de l'État?

Pour une fois ne peut-on pas se réjouir du succès d'une initiative culturelle née des régions pour les régions et qui continue son travail en région? Le Gouvernement du Québec a signifié son engagement auprès des salles parallèles dans son *Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle* en 2003. Il consacre des sommes à la diffusion des œuvres en région. L'ACPQ et ses membres livrent la marchandise. Le Réseau Plus s'est développé et il doit pouvoir continuer de le faire.

Madame la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, les cinéphiles et les membres de l'ACPQ de toutes les régions du Québec vous demandent de nous aider à obtenir finalement l'accès rapide aux copies et d'intervenir auprès des acteurs concernés de l'industrie cinématographique pour que les distributeurs québécois puissent travailler sans subir de pressions indues et aient le droit d'approvisionner le réseau des salles parallèles. Croyez-vous sincèrement que de nous asseoir pour discuter UNE FOIS DE PLUS avec différents représentants du milieu, de la SODEC et de votre ministère règlera l'accès aux copies pour les régions? Le moment est venu d'agir et de corriger une situation qui s'envenime par une réglementation. En arriverons-nous un jour à devoir demander la permission à Cineplex Galaxy Toronto pour exister, voire respirer? Si la réponse est oui, alors le problème des salles parallèles est encore plus grand que nous n'aurions jamais osé l'imaginer! Vous dites non, alors montrez-nous que vous êtes résolue à régler rapidement ce problème.

Martine Mauroy , directrice générale  
Association des cinémas parallèles du Québec